

Si la malpropreté à l'égard des animaux amène des accidents assez nombreux et des maladies que nous venons de rappeler en partie, le passage obvie à presque tous ces inconvénients, si pas à tous; il en résulte que c'est une opération des plus importantes au point de vue de l'exploitation des animaux. Cette opération amène un sentiment de bien-être chez les animaux que l'on y soumet; elle les délasse, les rend plus gais, plus dispos et plus propres à exécuter les divers services qu'on exige d'eux. La complaisance avec laquelle beaucoup d'animaux se prêtent au passage et les diverses positions qu'ils prennent pendant sa durée prouvent qu'ils en ressentent les effets bien-faisants.

Généralement le passage des animaux est négligé; cependant le cheval est privilégié sous ce rapport: on lui accorde généralement un passage par jour. Souvent même on se relâche à son égard au moment où le travail agricole est pressant, aux époques du printemps et de l'automne; cependant le temps que l'on emploierait à cette opération est bien peu de chose en comparaison de l'importance de cette opération.

On se montre avare de soins de propreté à l'égard des bêtes à cornes, et sous ce rapport on est loin de leur donner tous les soins suffisants. Dans la plupart de nos fermes, ces animaux ne sont pas pansés durant la période de stabulation: aussi nous les trouvons alors recouverts d'une épaisse couche de poussière, tracassés par des démangeaisons presque continuelles, souvent aussi infestés de parasites qui les font dépérir et dont ils ne se débarrassent que lorsqu'ils sont au pâturage. On ne doit donc pas négliger cette opération à leur égard, et de la manière que nous l'indiquons dans la *causerie* du présent numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Choses et autres.

Congrès des cercles agricoles.—Nous avons déjà eu occasion de parler du Congrès des cercles agricoles tenu à Trois-Rivières à la fin de janvier.

Plus de cent vingt paroisses s'étaient fait représenter au Congrès par des délégués.

M. Barnard, directeur du *Journal d'Agriculture*, présidait la réunion.

Le Congrès s'est occupé de sujets qui intéressent directement l'agriculture.

Le Révérend Père Herbreteau qui a porté la parole à la première séance, a insisté sur la nécessité de l'enseignement agricole.

L'hon. M. LaRue, conseiller législatif, promet son plus chaleureux appui aux cercles et il en expose l'incontestable utilité.

Le 21 janvier, les délégués visitent la ferme expérimentale de M. Barnard, qui est munie de tous les instruments perfectionnés. On admire l'arrangement économique des étables, le mode de conservation des fumiers, les silos, l'ensilage, la laiterie.

Sa Grandeur Mgr Lasfèche a bien voulu honorer le Congrès de sa présence. Sa Grandeur a fait l'éloge des Cercles Agricoles et a recommandé la nomination de prêtres zélés des cercles.

Le Congrès a passé une résolution approuvant le projet d'éducation agricole des pauvres, suggéré par Mgr Lasfèche, et manifestent l'espérance que la législature, ou le gouvernement, aidera à son exécution.

A une séance subséquente, il a été proposé et résolu que les officiers du Congrès se missent en communication avec le comité d'agriculture de la législature pour y faire valoir les résolutions que le Congrès a passées concernant les stations

expérimentales, les fermes modèles, les octrois aux cercles, l'envoi de conférenciers, etc.

Les orateurs du Congrès ont aussi exprimé l'avis que M. Barnard devrait faire partie du Conseil d'Agriculture.—*Le Canadien*.

Maladies des oies.—Les oies sont sujettes à presque toute les maladies des autres volailles, et ces maladies proviennent en grande partie de la mauvaise nourriture qu'on leur donne, de la malpropreté de l'eau ou de l'infection de leur demeure, ou du manque de nourriture.

Les remèdes les plus propres à les guérir sont une nourriture saine et abondante, une eau souvent renouvelée, et en général tous les soins de propreté. Chaque maladie a ses signes particuliers; mais, indépendamment de ces signes, on reconnaît les maladies des oies aux caractères ci-après; elles deviennent tristes, leur démarche lente, leurs plumes se hérissent et se ternissent. Les plus dangereuses des maladies des oies sont la diarrhée et le vertige.

RECETTES

Moyen de guérir la diarrhée chez les oies.

Mettez les oies atteints de diarrhée, aux aliments secs, faites leur boire un peu de bon vin chaud et sucré et aromatisé d'un peu de canelle, nourrissez-les d'orge, de pois cuits, et du pain trempé dans du vin; et si la maladie ne cède pas, faites leur prendre une infusion de feuilles ou de bois de gadelles noires et du gland sec, le tout dans du vin chaud.

Une nourriture humide et trop abondante engendre la diarrhée chez les oies.

Moyen de guérir le vertige chez les oies.

Pour remédier à cet accident, tirez du sang de l'oie atteint du vertige, avec la pointe d'un canif ou une forte aiguille, d'une veine très apparente, placée sous la peau qui sépare les ongles.

Cette maladie provient de l'affluence du sang au cerveau, ou la présence d'insectes dans les oreilles et les naseaux; celles qui en sont atteintes marchent les ailes traînantes, allongent le cou, secouent la tête, s'agitent sans cesse, refusent de manger, et tournent plus ou moins longtemps sur elles-mêmes. L'animal tombe dans un vertige qui le fait périr en peu d'instants, si on ne lui porte pas promptement secours.

CANADA,
POVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.
District de Kamouraska.

No. 879.

Le trois février mil huit cent quatre-vingt sept.

(en vacance)

DAME MARIE CHARLOTTE ALMA ROY, de la ville de Manchester, en l'Etat du New-Hampshire, l'un des Etats de l'Amérique du Nord, épouse d'Emile Sylvain, médecin du même lieu et le dit Emile Sylvain mis en cause pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, Marie Eliane Esther Roy, fille majeure, de la ville de Montmagny, et Albert Joseph Bender, écrivain, avocat, en sa qualité de tuteur dument élu en justice à Marie Léonie Angélique Roy, Marie Thérèse Adrienne Roy, Marie Eva Sophie Ernestine Roy, enfants mineurs, tous de la ville de Montmagny,

Demandeurs,

vs.

CHARLES CHOUINARD, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Ste Anne de la Pocatière, actuellement d'endroits inconnus aux Demandeurs dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

J. G. PELLETIER,

P. C. S.

3 février 1887.